

DÉLIBÉRATIONS



Feuillet 2022-102

Liste des délibérations examinées Séance du conseil municipal du 10 octobre 2022

N°	OBJET	DECISIONS
0.1	Abrogation de la délibération du 22 septembre 2022 concernant le remplacement de Madame Raphaële POTIER suite à sa démission du Conseil municipal et installation de Madame Anne CALIPPE	Adoptée
0.2	Remplacement de Madame Raphaële Potier suite à sa démission du Conseil municipal et installation de Madame Anne CALIPPE	Adoptée
0.3	Abrogation de la délibération du 22 septembre 2022 concernant le remplacement de Madame Raphaële POTIER suite à sa démission au poste de 8ème Adjoint du Conseil municipal	Adoptée
0.4	Remplacement de Madame Raphaële POTIER suite à sa démission de son poste d'Adjoint au Conseil municipal et élection du 8ème adjoint au Maire	Adoptée
9.1	Élection du membre manquant du conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale suite à la démission de Madame Raphaële POTIER	Adoptée
9.2	Élection d'un membre de la Commission communale pour l'accessibilité suite à la démission de Madame Raphaële POTIER	Adoptée
9.3	Élection d'un membre délégué aux ateliers fouesnantais suite à la démission de Madame Raphaële POTIER	Adoptée



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022
N° 0.1.**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, , Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

**ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 22 SEPTEMBRE 2022 CONCERNANT
REPLACEMENT DE MADAME RAPHAELE POTIER SUITE A SA DEMISSION DU
CONSEIL MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MADAME ANNE CALIPPE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Vu la délibération du 22 septembre 2022 concernant le remplacement de Madame Raphaële Potier suite à sa démission du Conseil municipal et l'installation de Madame Anne Calippe,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN) :

↳ propose d'abroger la délibération du 22 septembre 2022 concernant le remplacement de Madame Raphaële Potier suite à sa démission du Conseil municipal et l'installation de Madame Anne Calippe.

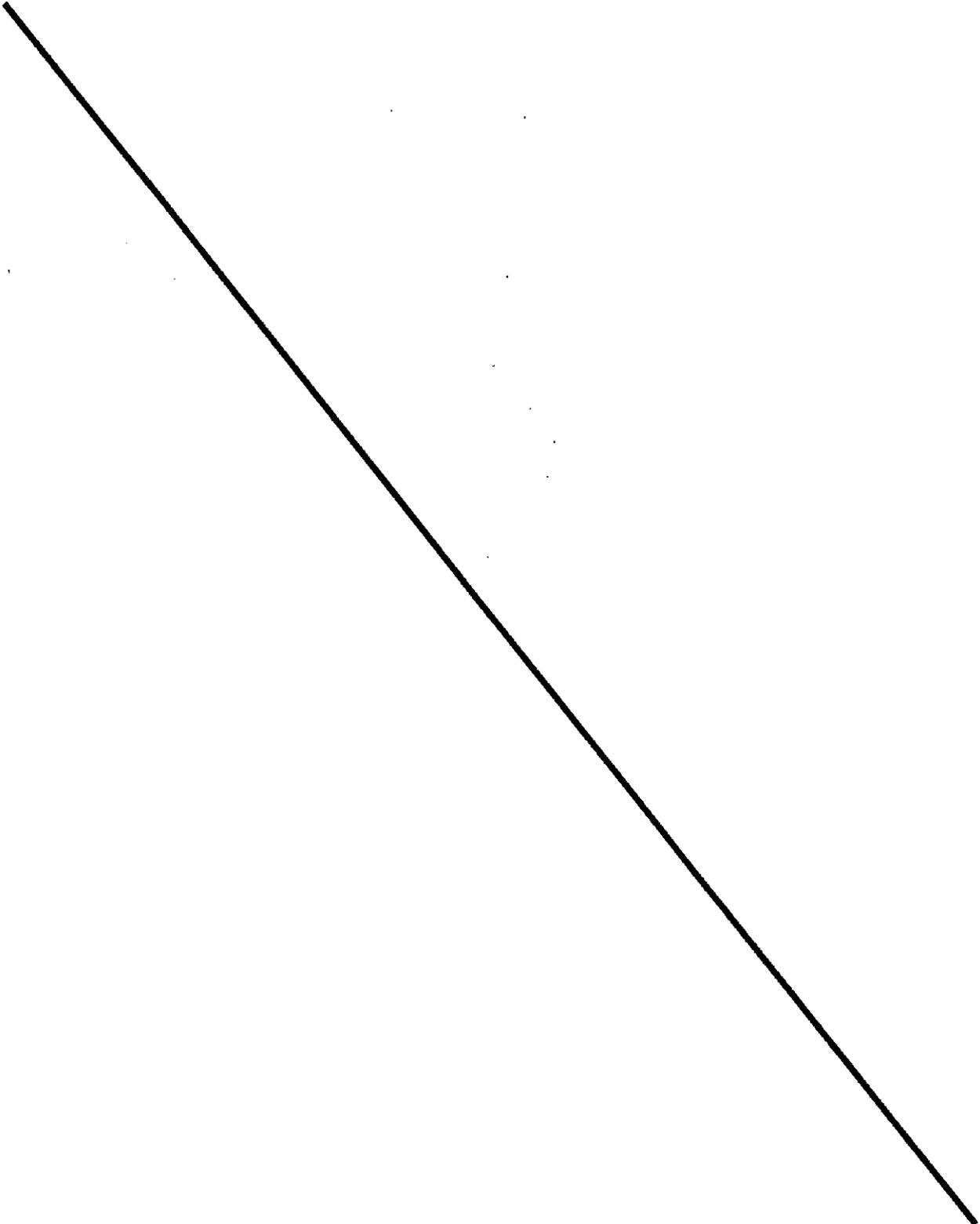
Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 029-212900583-20221011-20221010_01-AI





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022
N° 0.2.**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, , Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

**REPLACEMENT DE MADAME RAPHAËLE POTIER SUITE A SA DEMISSION DU
CONSEIL MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MADAME ANNE CALIPPE**

Le Conseil Municipal,

Vu la démission de Madame Raphaële Potier de ses fonctions de Conseillère municipale,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN) :

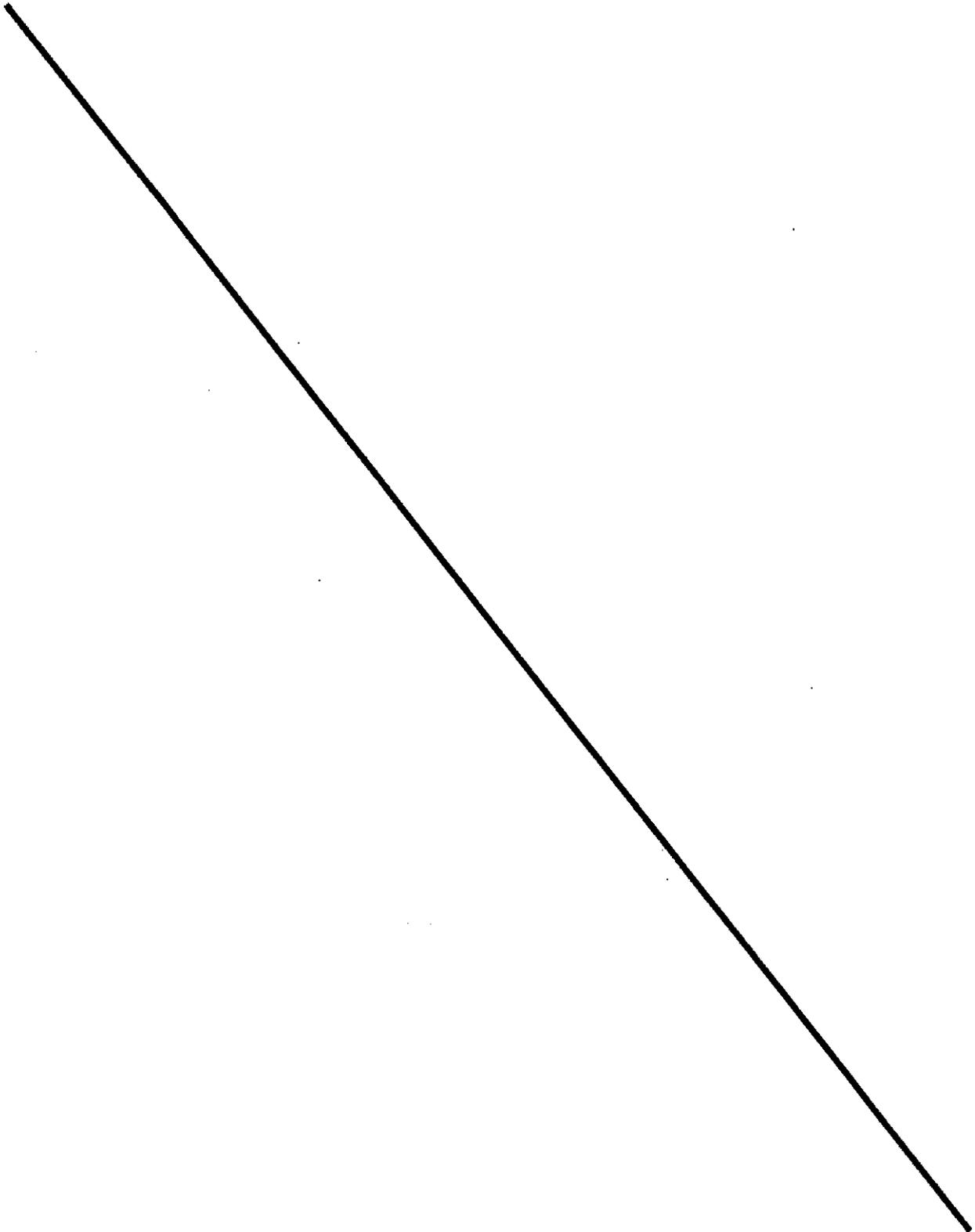
- ↳ prend note de la démission de Madame Raphaële Potier de son mandat de conseillère municipale
- ↳ déclare Madame Anne Calippe installée dans ses fonctions de Conseillère municipale de la commune de Fouesnant,
- ↳ décide, à la majorité, par un vote à main levée, que Madame Anne Calippe viendra compléter la composition des instances suivantes :
 - Commission Finances
 - Commission d'attribution des lotissements communaux (membre titulaire),
 - Centre Nautique Fouesnant Cornouaille (membre suppléant).

Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 029-212900583-20221011-20221010_02-AI





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022
N° 0.3.**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, , Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 22 SEPTEMBRE 2022 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE MADAME RAPHAELE POTIER SUITE A SA DEMISSION AU POSTE DE 8EME ADJOINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Vu la délibération du 22 septembre 2022 concernant le remplacement de Madame Raphaële Potier suite à sa démission au poste de 8^{ème} Adjoint du Conseil municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN n'ont pas souhaité prendre part au vote) :

↳ propose d'abroger la délibération du 22 septembre 2022 concernant le remplacement de Madame Raphaële Potier suite à sa démission au poste de 8^{ème} Adjoint du Conseil municipal.

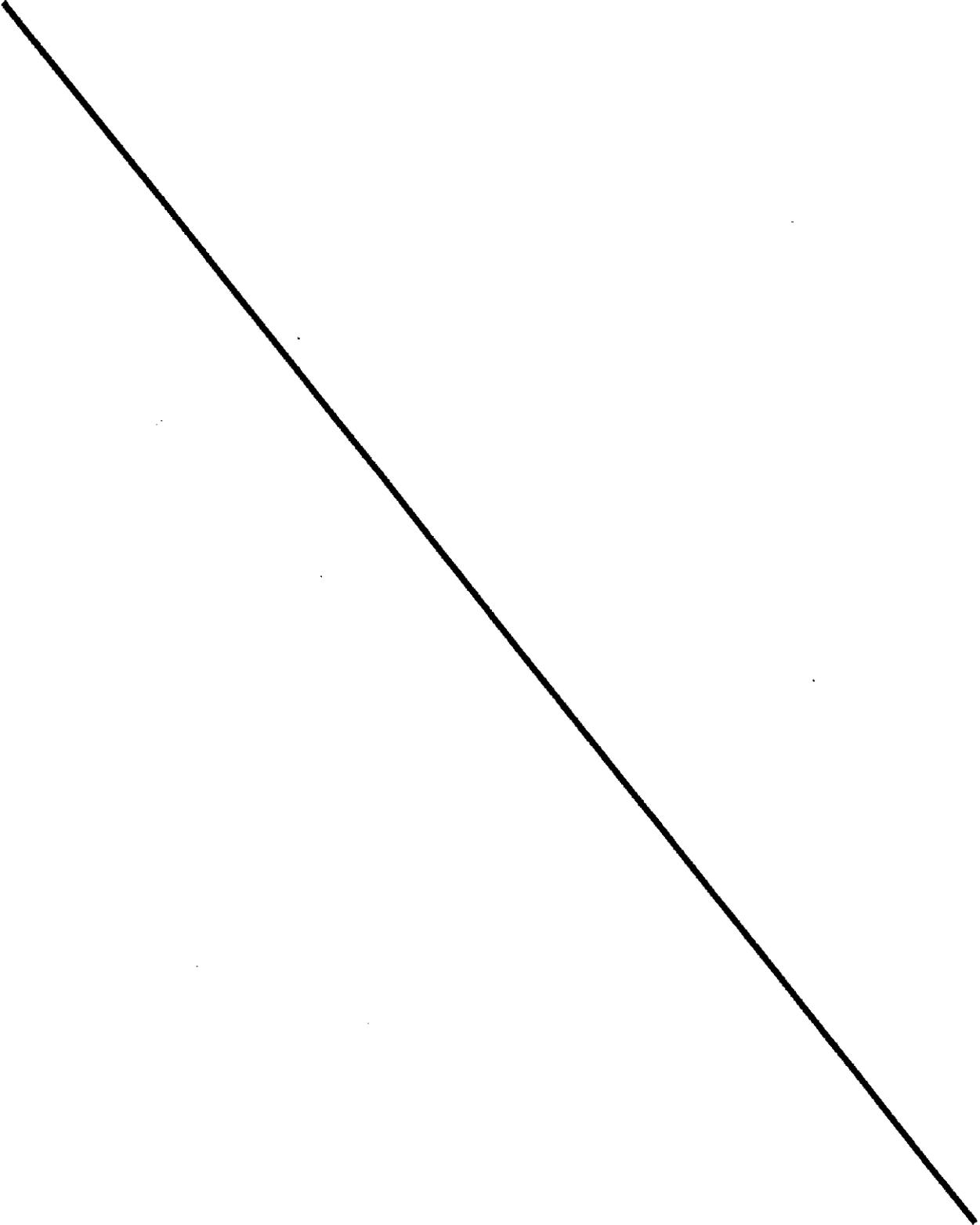
Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le
ID : 029-212900583-20221011-20221010_03-AI



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

13 OCT. 2022

ID : 029-212900583-20221011-20221010_04-AI



Feuillet 2022-108

Publié le 13 OCT. 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022 N° 0.4.

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Lillane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etalent Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNALTY, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, , Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

REPLACEMENT DE MADAME RAPHAELE POTIER SUITE A SA DEMISSION DE SON POSTE D'ADJOINT AU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU 8EME ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 8.1 du 20 juillet 2020 portant création de 8 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 4 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° A 2020 – 25 du 21 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° A 2022-1 du 8 septembre 2022 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 8^{ème} adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le préfet par courrier reçu le 8 septembre 2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20221011-20221010_04-AI

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 8^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

↳ procède à la désignation du 8ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

- Cindy BACCON

Nombre de votants : 24 (*Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN n'ont pas souhaité prendre part au vote*)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

A obtenu : 24

↳ désigne Madame Cindy BACCON en qualité de 8^{ème} adjointe au maire.

Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

13 OCT. 2022

ID : 029-212900583-20221011-20221010_91-AI



Feuillet 2022-107

Publié le **13 OCT. 2022**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022 N° 9.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Lillane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME RAPHAELE POTIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 à 9, L 123-7, L 123-28, R.123-7 à 15 et R 123-27 à R 123-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ fixe à 13 membres la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S, dont 6 élus et 6 membres nommés par le Maire,
- ↳ décide de procéder à la désignation des membres composant cette commission par un vote à main levée,
- ↳ fixe la liste des conseillers municipaux suivants pour composer le collège des membres élus de cette commission :

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

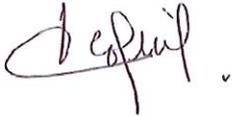
ID : 029-212900583-20221011-20221010_91-AI

Président : Roger LE GOFF

Christine JAN
Marie-Thérèse LE GOARDET
Cindy BACCON
Joël CHANDELIER
Hélène De KERDREL
Frédéric MARTIN

Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

13 OCT. 2022

ID : 029-212900583-20221011-20221010_92-AI



Feuillet 2022-108

Publié le **13 OCT. 2022**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022 N° 9.2.

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Lilliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etalent Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, , Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME RAPHAELE POTIER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales créé par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014,

- ↳ fixe à 11 le nombre de membres de la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, dont le Maire, Président de droit, 5 membres élus titulaires et 5 membres élus suppléants. Les membres représentant les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, les associations ou organismes représentant les personnes âgées, les représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville seront désignés par arrêté municipal.
- ↳ décide de procéder à la désignation des membres composant cette commission par un vote à main levée,
- ↳ fixe la liste des conseillers municipaux suivants pour composer le collège des membres élus de cette commission :

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20221011-20221010_92-AI

Président : Roger LE GOFF

Titulaires	Suppléants
Hélène DE KERDREL	Olivier KALITA
Anne FREDOU	Gaëlle JOSSET
Marie-Thérèse LE GOARDET	Christine JAN
Laure CARAMARO	Laurent LE CAIN
Annie GLOAGUEN	Frédéric MARTIN

Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL



Le Maire,
Roger LE GOFF



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

13 OCT. 2022

ID : 029-212900883-20221011-20221010_93-AI



Feuillet 2022-109

Publiée le

13 OCT. 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022
N° 9.3.

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre 2022, à dix-neuf heures et huit minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 19h08, s'est terminée à 19h30.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme JOSSET, M. KALITA, , Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme LE GOARDET, à M. JAN
M. SIMON à M. MERRIEN

Absent(s) :

Mme COLONIUS
M. GLOAGUEN

ELECTION D'UN MEMBRE DELEGUE AUX ATELIERS FOUESNANTAIS SUITE A LA DEMISSION DE MADAME RAPHAELE POTIER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de procéder à la désignation d'un membre délégué aux Ateliers Fouesnantais par un vote à main levée,
- ↳ fixe la liste des conseillers municipaux suivants pour siéger au conseil d'administration des Ateliers Fouesnantais :

Hélène DE KERDREL

Christine JAN

Frédéric MARTIN

Fouesnant, le 11 octobre 2022

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20221011-20221010_93-AI

